MINESEC / OBC
LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE YAGOUA
Département de Comptabilité-Gestion
Examinateur : *M. SOULE MBOULA Paul A. (PLETP/TQG)*

Année scolaire 2021-2022
EVALUATION SURVEILLEE N°1
CLASSE : Tle CG
DUREE : 04 h
COEF : 05

EPREUVE DE FINANCE D'ENTREPRISES

Avant de traiter le sujet, vérifier qu'il comporte les pages 1/4 à 4/4.
Documents autorisés *: Plan des comptes OHADA et calculatrice non programmable*

Le cabinet comptable « ***SOULSON CONSULTING & MANAGEMENT*** » vous convoque pour un stage de vacances. Pour vérifier vos connaissances en comptabilité et gestion, le Directeur Financier M. **LABI** vous confie les dossiers suivants de quatre (04) entités clientes dudit cabinet à traiter dans les quatre (04) heures qui viennent :

DOSSIER I : CONSTITUTION DE LA SNC « TARA & Cie » /20 Pts

Le 12 janvier 2021 est constituée la « **SNC TARA et Cie** » au capital de 20 000 000 F divisé en parts sociales de valeur nominale 10 000 F chacune.

M. **ISSA** à qui 500 parts sociales ont été remises, apporte une somme de 3 500 000 F qu'il dépose à la BICEC dans un compte ouvert au nom de la société. Il promet de verser le reste le 15 mars 2021.

Mme **NAFISSATOU** apporte du mobilier de bureau et des marchandises dont les valeurs comptables nettes sont respectivement de 4 850 000 F et 1 800 000 F. Après expertise du commissaire aux apports, le mobilier de bureau est estimé 4 500 000 F et les marchandises évaluées à 1 500 000 F. En contrepartie de cet apport, elle reçoit 600 parts sociales.

M. **TARA** apporte la situation active et passive de son entreprise telle qu'elle apparaît au bilan arrêté le 31 décembre 2020 (Voir **annexe 1**).

EPREUVESEXAMENS

Annexe 1 : Entreprise ONANA au 31/12/2020

Actif	*Montants*	*Passif*	*Montants*
Fonds commercial	500 000	Capital personnel	7 500 000
Bâtiments industriels	5 000 000	Réserves	2 500 000
Matériel commercial	2 000 000	Fournisseurs	2 000 000
Marchandises	1 500 000		
Clients	2 500 000		
Caisse	500 000		
Total	***12 000 000***	***Total***	***12 000 000***

Le commissaire aux apports a évalué les bâtiments industriels à 4 000 000 F et les marchandises à 2 000 000 F. Les autres éléments ont été repris à leurs valeurs comptables au bilan.

Le 28 février 2021, les clients de M. **TARA** règlent 1 975 000 F en espèces pour solde de tout compte. Le 08 mars 2021, M. **TARA** complète le versement de ses clients par virement bancaire.

Travail à faire N°1 :

1.1. *Pour chaque associé, préciser le montant de l'apport d'après le type de rémunération.* ***4 pts***

1.2. *Passer au journal de cette SNC les écritures de constitution, sachant que les droits d'enregistrement (750 000 F) et les honoraires du notaire (450 000 F HT) ont été payés par chèque bancaire.* ***9 pts***

1.3. *Présenter le bilan de cette SNC au 1er février 2021. (**Annexe 2** à rendre avec la copie).* ***4 pts***

1.4. *Passer au journal de la « **SNC TARA et Cie** » les écritures relatives au règlement des clients de **TARA** et le versement du solde par virement bancaire de M. **ISSA**.* ***3 pts***

DOSSIER II : CONSTITUTION DE LA SARL « ABDOU & KARIM » /25 Pts

Le 1er/01/2020, **ABENA**, **DOUDANG**, **KAMENI** et **RIMAZANI** décident d'unir leurs contributions pour créer une société à responsabilité limitée dénommée SARL « ABDOU & KARIM » avec les apports suivants :

- **ABENA** : apporte un matériel commercial acquis et mis en service le 1er/01/2018 à 30 000 000 F, amorti linéairement sur 10 ans.
- **DOUDANG** : apporte des bâtiments d'une valeur de 90 000 000 F acquis et mis en service le 1er/04/2016, amortis linéairement sur 20 ans.
- **KAMENI** : apporte un fourgon MERCEDES acquis le 1er/09/2019 à 9 000 000 F, amorti sur 05 ans en mode dégressif fiscal et une voiture utilitaire NISSAN acquise le 05/07/2018 à 12 000 000 F, amorti linéairement sur 04 ans.

Tous ces éléments sont repris à leur valeur comptable nette.

- **RIMAZANI** : apporte des numéraires par chèque pour porter le capital à 150 000 000 F CFA.

Les frais de constitution comprennent les droits d'enregistrement pour 900 000 F et les frais de publicité pour 500 000F HT, tous payés par chèque.

Travail à faire N°2 **:**

2.1- *Quelles sont les valeurs minimales du capital et de l'action dans une SARL ?* ***3 pts***

2.2- *Déterminer la valeur de l'apport de chaque associé et le nombre de parts sociales correspondant.* ***6 pts***

2.3- *Passer les écritures de constitution de la SARL « **ABDOU & KARIM** ».* ***10 pts***

2.4- *Présenter le bilan d'ouverture de cette société. (**Annexe 3** à rendre avec la copie)* ***6 pts***

DOSSIER III : CONSTITUTION DE LA « COMETAL-SA » /25 pts

La **SA COMETAL** a été créée le 1er octobre 2020 avec un capital composé uniquement d'actions de numéraires de nominal 20 000 F. On extrait de la balance de la société les comptes suivants au 31 décembre 2020 :

EPREUVESEXAMENS

N°	Intitulés des comptes	Débits	Crédits
1011	Capital souscrit non appelé	12 500 000	25 000 000
1012	Capital souscrit appelé non versé	37 250 000	37 500 000
1013	Capital souscrit appelé versé non amorti	-	37 250 000
109	Actionnaires, Capital non appelé	25 000 000	12 500 000
4612	Actionnaires, Apports en numéraires	25 000 000	25 000 000
4616	Actionnaires, Versements anticipés	500 000	1 000 000
467	Actionnaires, Restant dû sur capital appelé	12 500 000	12 250 000

Travail à faire N°3 **:**

3.1. *Indiquer :*

3.1.1. *Le montant du capital social, le nombre d'actions émises.* ***4 pts***

3.1.2. *La fraction du capital libérée à la constitution.* ***1 pt***

3.2. *Sachant que certains actionnaires se sont totalement libéré par anticipation à l'origine, retrouver le nombre d'actions ainsi libérées.* ***2 pts***

Le 1er décembre 2020, le Conseil d'Administration a appelé une nouvelle fraction du capital avec date de libération le 31/12/2020. Le 12 février 2021, M. **TOUKOU** est déclaré défaillant parce qu'il n'a pas répondu à l'appel du 1er décembre 2020. Ses actions ont été vendues aux enchères publiques par devant Maître **GARA,** notaire, le 28 février 2021. Cet actionnaire a supporté 02 (deux) mois d'intérêt de retard au taux de 12% l'an, ainsi que des frais d'une valeur TTC de 16 000 F payés le jour même par chèque bancaire. Pour solde de tout compte, M. **TOUKOU** a reçu le 03 mars 2021 un chèque d'une valeur de 519 000 F.

3.3. *Reconstituer les écritures qui ont été passées lors de l'appel et la libération de cette fraction le 31 décembre 2020.* ***6 pts***

3.4. *A quel prix ces actions ont-elles été vendues par Me **GARA** ? (considérées comme libérées de ¾).* ***2 pts***

3.5. *Calculer et analyser le résultat réalisé par l'actionnaire défaillant.* ***4 pts***

3.6. *Reconstituer les écritures relatives à la défaillance.* ***6 pts***

<u>DOSSIER IV</u> : CONSTITUTION DE LA « MBAZO-SA » /30 pts

Monsieur **MBASSA** commerçant à YAGOUA constitue le 02 janvier 2020 une société anonyme. Les bases de son apport sont données par le bilan en **annexe 2**. Les autres actions sont souscrites en numéraires (annexe 3) et doivent être libérées ainsi : 2/4 à la souscription, ¼ le 1er avril 2020 et ¼ le 1er novembre 2020 par versement à ECOBANK, banque de la société. Le même jour, les droits d'enregistrement (1 300 000 F), les frais d'acte (30 000 F), les frais de publicité (190 000 F HT) et les honoraires du notaire (480 000 F HT) sont payés par chèque bancaire.

Le 1er mars 2020, le Conseil d'Administration décide d'appeler le 3ème quart. Les versements sont recueillis par ECOBANK du 1er mars au 1er avril 2020.

L'actionnaire **ADAMOU** effectue son versement le 25 mai 2020.

L'actionnaire **GUIBOLLA** est exécuté en bourse le 31 mai 2020. Le prix de cession de l'action est de 11 200 F, considérée comme libérée de 3/4.

L'actionnaire **WAKISSIA**, à ce troisième quart, a entièrement libéré ses actions.

Le 30 novembre 2020, toutes les actions sont libérées du dernier quart par versement à ECOBANK.

<u>Travail à faire N°4</u> **:**

4.1. *Déterminer le montant de l'apport de M. **MBASSA**.* ***3 pts***

4.2. *Enregistrer au journal de la société toutes les écritures concernant la constitution.* ***6 pts***

4.3. *Présenter le bilan de la **MBAZO SA** au 1er Avril 2020. (**Annexe 7** à rendre avec la copie).* ***3 pts***

4.4. *Passer les écritures d'appel et de libération du 3ème quart, y compris celles relatives à l'actionnaire défaillant **GUIBOLLA**.* ***9 pts***

4.5. *Calculer et analyser le résultat réalisé par l'actionnaire défaillant.* ***4 pts***

4.6. *Passer les écritures relatives à l'appel du solde du capital.* ***5 pts***

EPREUVESEXAMENS

<u>Annexe 4</u> : <u>Extrait des statuts de la S.A. MBAZO</u>

Par devant Maitre **NOBOH Francis**, Notaire à la Cour d'appel de Maroua, B.P 3125 (République du Cameroun), soussigné :

A comparu :

M. **MABSSA Arthur**, commerçant demeurant à Yagoua, BP 3125, Né le 06 avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre, Lequel a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il se propose de fonder.

Titre 1er : Forme – Objet – Dénomination – Siège – Capital – Actions

Article 1 : La forme

La société de forme anonyme, est régie par les dispositions légales et règlementaires en vigueur et à venir, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 : L'objet

La société a pour objet :

- L'achat, la vente en gros, demi-gros et détail de tous les produits et marchandises quelconques ;
- Le transport inter urbain de personnes et de biens.

Article 3 : La dénomination

La société adopte la dénomination de « **LA SOCIETE ANONYME MBAZO** »

Article 4 : Le siège social

Le siège social est établi à Yagoua BP 3125. Il pourra être transféré à tout endroit de ladite ville, sur simple décision du Conseil d'Administration, et tout autre lieu de la République du Cameroun, par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires

Article 5 : La capital – Les actions

Suivant acte en date du 02 janvier 2020, passé devant Maître **NOBOH Francis**, Notaire à Bafoussam, enregistré :

M. **MABSSA Arthur** a fait apport à la **S.A. MBAZO** de son entité. En rémunération de cet apport, il a été attribué 5 600 actions à M. **MABSSA Arthur**.

Article 6 :

M. **MABSSA Arthur** apporte :

- Bâtiments commerciaux : 40 000 000 F
- Matériel et Mobilier de bureau : 3 000 000 F
- Matériel de transport : 10 000 000 F
- Marchandises : 44 000 000 F
- Clients : 18 000 000 F
- Clients, Effets à recevoir : 13 000 000 F
- Banque (ECOBANK) : 6 000 000 F
- Fonds commercial : 10 000 000 F

La **S.A. MBAZO** se chargera de régler son passif.

EPREUVESEXAMENS

Article 7 :

Le capital social est fixé à la somme de 120 000 000 F, et divisé en 8 000 actions de valeur nominale 15 000 F. Sur ces 8 000 actions :

- 5 600 entièrement libérées ont été attribuées à M. **MABSSA Arthur** en rémunération de ses apports ;
- 2 400 sont souscrites en numéraires

Article 8 :

Le montant des actions à souscrire est payable :

- Deux quarts du nominal à la souscription ;
- Le surplus aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le Conseil d'Administration.

Les souscripteurs ont, à toute époque, le droit de libérer leurs actions par anticipation.

Article 9 :

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit au profit de la société au taux de 12% par an à dater du jour de son exigibilité, et sans qu'il y ait eu mise en demeure.

Article 10 :

A défaut par les actionnaires d'effectuer à l'échéance les versements exigibles, la société peut, un mois après une mise en demeure restée sans effet, par lettre recommandée avec accusé de réception, faire procéder à la vente des actions non libérées des versements exigibles.

La vente s'opère aux risques et périls de l'actionnaire, sans qu'il soit besoin d'autorisation judiciaire, et sans autre mise en demeure que celle mentionnée ci-dessus.

Le prix provenant de la vente, déduction faite des frais, s'impute dans les termes de droit, sur ce qui reste dû à la société par l'actionnaire exproprié, qui reste passible de la différence s'il y a déficit, mais profite de l'excédent s'il en existe.

<u>Annexe 5</u> : Bilan de l'entité MBASSA au 31 décembre 2019

ACTIF		PASSIF	
Bâtiments	40 000 000	Capital	90 000 000
Matériel et Mobilier de bureau	6 000 000	Fournisseurs	36 000 000
Matériel de transport	16 000 000	Fournisseurs, Effets à payer	24 000 000
Marchandises	47 000 000		
Clients	20 000 000		
Clients, Effets à recevoir	13 000 000		
Banque	6 000 000		
Caisse	2 000 000		
TOTAL	150 000 000	TOTAL	150 000 000

<u>Annexe 6</u> : Etat des souscriptions et des versements en date du 02 janvier 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Versements (à ECOBANK)
KAMGA	400	3 000 000
EYENGA	250	1 875 000
ABDOU	100	750 000
MOUNDOK	650	4 875 000
ESSISSIMA	600	4 500 000
ABOMO	400	3 000 000
Totaux	2 400	18 000 000

EPREUVESEXAMEN

<u>Annexe 2</u> : Bilan de la « SNC TARA & Cie » au 1er Février 2021. (A rendre avec la copie)

ACTIF		*PASSIF*	
Postes	*Montants*	*Postes*	*Montants*
Total		**Total**	

<u>Annexe 3</u> : Bilan d'ouverture de la SARL « ABDOU & KARIM » (A rendre avec la copie)

EPREUVESEXAMENS

ACTIF		*PASSIF*	
Postes	*Montants*	*Postes*	*Montants*
Total		**Total**	

<u>Annexe 7</u> : Bilan de la société MBAZO-SA (A rendre avec la copie)

ACTIF		***PASSIF***	
Postes	***Montants***	***Postes***	***Montants***
Total		**Total**	

EPREUVESEXAMENS